

La Gazette

de St Martin-de-Nigelles

11/25

Retrouvez toutes les infos sur www.villesmdn.fr

Thierry CORDELLE

Édito

Chères Nigelloises, chers Nigellois,

Ce numéro de la Gazette sera le dernier de cette mandature. Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026, et approchent désormais à grands pas. C'est pour moi l'occasion de partager avec vous un regard sur la vie communale et les projets qui ont marqué cette année.

Au printemps, nous avons présenté les travaux prévus pour 2025, dont certains étaient soumis à l'obtention de subventions. Plusieurs réalisations importantes ont déjà vu le jour : la **modernisation du matériel informatique de la mairie**, la **mise en service du nouveau City Stade**, déjà très fréquenté, ou encore la **rénovation complète de la classe de CM2**.

Le **clocher de la mairie**, frappé par

la foudre en juin, devra être réparé prochainement dès que nous aurons l'accord de l'assureur. La rénovation du **mur du cimetière** s'est poursuivie et en 2025.

61 **points lumineux** ont été remplacés par des éclairages LED, plus économiques et durables, et une nouvelle tranche de travaux est prévue pour l'an prochain. Enfin, des chicanes seront installées à l'entrée du Coudray avant la fin de l'année afin de renforcer la sécurité routière.

Trois **sessions de formation PSC1** (prévention et secours civiques) sont organisées les 29 novembre 2025, 17 janvier et 11 avril 2026. Il reste encore des places pour les deux dernières.

Nous préparons d'ores et déjà le **budget 2026**, dans un contexte

incertain quant aux aides financières que nous pourrions percevoir. Malgré ces contraintes, je reste déterminé à poursuivre les projets engagés et à maintenir la vitalité de notre commune.

Neuf années déjà au service de notre commune : trois comme conseiller, trois comme adjoint aux travaux, puis trois comme maire.

J'ai pris beaucoup de plaisir à exercer ces responsabilités, à œuvrer aux côtés d'une équipe investie et à rencontrer tant d'habitants engagés et bienveillants, mais j'ai décidé de ne pas me représenter lors des prochaines élections.

Je vous souhaite à toutes et à tous de **très belles fêtes de fin d'année**. Prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-charles DEMORÉ

ÉLECTIONS MUNICIPALES : RENDEZ-VOUS EN MARS 2026

Les prochaines élections municipales se tiendront les **15 et 22 mars 2026**. Elles permettront d'élire les conseillers municipaux qui représenteront les habitants pour les années à venir. Le mandat est habituellement de six ans, mais pourrait être prolongé à sept ans lors des prochaines élections.

Ces élections sont un moment essentiel de la vie démocratique locale : elles déterminent l'équipe qui

gèrera les affaires de la commune, pilotera les projets d'aménagement, et agira au quotidien pour améliorer le cadre de vie de chacun.

Voter, c'est donc participer directement aux décisions qui concernent notre vie de tous les jours.

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Si vous avez récemment emménagé dans la commune ou changé

d'adresse, pensez à vérifier votre situation.

L'inscription peut se faire en ligne sur le site service-public.fr, ou directement en mairie, jusqu'au 31 décembre 2025.

N'attendez pas le dernier moment : prenez quelques minutes pour effectuer cette démarche simple et rapide, et assurez-vous ainsi de pouvoir participer à ce rendez-vous démocratique majeur de mars prochain.

Christèle COCHET

RENTRÉE SCOLAIRE : UN EFFECTIF EN BAISSSE

Cette rentrée 2025 marque une légère baisse des effectifs dans notre école, reflet d'une tendance nationale. Avec 131 élèves inscrits, contre 145 l'an dernier répartis dans 6 classes :

PS-MS : 22 élèves

– Mmes FAYE Héloïse et TINGAPERMAL Sylvia

MS – GS : 22 élèves

– Mme RIBAUT Christelle

CP CE1 : 20 élèves

– Mme BAZEMONT Christel

CE1-CE2 : 22 élèves

– M. FAUCHER Aurélien

CE2-CM1 : 24 élèves

– Mme DUBUQUOI-LUNEL Audrey

CM2 : 21 élèves

– Mmes ALAMOME Graziella et RENARD Aurélie.

Nous observons une diminution de 14 élèves. Si cette évolution peut sembler notable à l'échelle de notre commune, elle s'inscrit en réalité dans une tendance plus large.

En effet, partout en France, le nombre d'élèves diminue, conséquence directe de la baisse de la natalité. Selon les chiffres de l'Insee, la France connaît depuis plusieurs années une diminution du nombre de naissances, atteignant en 2024 son niveau le plus bas depuis l'après-guerre. Moins de naissances aujourd'hui, ce sont naturellement moins d'élèves dans les classes de demain.

Cette évolution, qui touche aussi bien les grandes villes que les

territoires ruraux, interroge sur l'organisation future des écoles. Pour notre commune, cela signifie rester attentifs aux effectifs, mais aussi continuer à garantir un cadre d'apprentissage de qualité et un environnement scolaire accueillant pour chaque enfant.

Et pour débiter l'année sur une note positive, les élèves de CM2 ont découvert une classe entièrement rénovée cet été, sols neufs, murs rafraîchis, un espace lumineux et agréable qui leur offrira les meilleures conditions pour travailler et préparer leur entrée au collège.



Alain RIBAULT

RÉHABILITATION D'UNE SALLE DE CLASSE CENTENAIRE

Une salle de classe au passé centenaire vient de faire peau neuve dans notre commune. Ce lieu chargé d'histoire, dont les fondations remontent à plus de 100 ans, a bénéficié d'une rénovation complète pour offrir aux élèves et enseignants un environnement moderne, confortable et adapté aux besoins actuels.

Les travaux ont concerné de nombreux aspects :

- **Le sol a été entièrement refait** : une nouvelle dalle en béton a été coulée, sur laquelle ont été posés un isolant performant et un revêtement sol souple pour garantir hygiène et facilité d'entretien.
- **Les murs extérieurs ont été isolés** pour améliorer le confort

thermique et acoustique de la salle.

- **L'installation électrique a été entièrement modernisée**, incluant le remplacement du tableau électrique.

- **La liaison informatique** a également été modernisée, permettant une connexion fiable et rapide pour les outils numériques en classe.

- **Les peintures ont été refaites**, apportant clarté et modernité à l'ensemble.

- Côté **aménagements**, la salle dispose désormais d'un grand placard coulissant pour le rangement du matériel pédagogique, ainsi que d'un tableau réglable en hauteur.

Cette rénovation s'inscrit dans une volonté de valoriser le patrimoine

tout en le mettant au service des générations futures. Une belle alliance entre tradition et modernité !



Jean-Charles DEMORÉ

UN NOUVEAU CITY STADE POUR LES JEUNES DU VILLAGE

Très attendu par les habitants et notamment par les jeunes, le nouveau City Stade est désormais en service. Ce projet, longuement souhaité, témoigne de la volonté municipale d'offrir à chacun des espaces de loisirs et de sport accessibles à tous.

Consciente de l'importance de cette installation pour la vie locale, la municipalité s'est activement mobilisée afin d'en limiter le coût pour la commune. Des subventions, représentant 30 % du montant hors taxes, ont été obtenues, permettant d'alléger significativement la charge financière. Le coût total de l'opération s'élève à 60 060 € TTC.

Ce nouvel équipement remplace l'ancien City Stade, qui avait

rapidement subi des dégradations en raison de l'absence de contrat de maintenance, et qui ne répondait plus aux normes en vigueur. Pour garantir la durabilité de la nouvelle installation, un contrat d'entretien annuel de 1 480 € HT a cette fois été souscrit.

Malgré un léger retard dans la livraison, lié au vol de matériel sur le chantier, l'équipement est aujourd'hui pleinement opérationnel. Il comprend notamment des paniers de basket et un filet de volley-ball, mis à disposition du groupe scolaire.

La mairie se réjouit de voir ce nouvel espace de jeu et de sport à nouveau animé, reflet d'une jeunesse dynamique et

heureuse de se retrouver autour d'une infrastructure moderne et sécurisée.



Antoine MAURY

RECEVEZ LA GAZETTE PAR MAIL ET FAITES UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Il y a quelques mois, nous avons mis en place un nouveau mode de communication numérique. L'objectif ? Réduire les impressions papier, alléger les coûts pour la commune et rendre l'information plus rapide et accessible à tous.

Le principe est simple : il suffit de s'inscrire en mairie en laissant votre adresse email. En échange, un autocollant spécifique vous est remis. Une fois apposé sur votre boîte aux lettres, il informe les distributeurs que votre foyer reçoit désormais les supports municipaux par voie numérique.

Ce petit geste est écologique, économique et pratique : il permet de limiter les impressions tout en continuant à recevoir toutes les informations essentielles (flyers, invitations, gazettes...).

Et pour rester informé en temps réel, nous vous invitons aussi à télécharger l'application gratuite PanneauPocket. En vous abonnant à la page de notre commune, vous recevrez directement sur votre téléphone toutes les alertes, infos locales, événements à venir et messages municipaux.

À ce jour, seuls 35 foyers sur 706 ont sauté le pas... et si c'était vous ?

C'est simple : envoyez votre adresse mail à la mairie et venez récupérer un petit autocollant à coller sur votre boîte aux lettres pour montrer que vous participez.

Restez informé, simplifiez-vous la vie et contribuez à un village plus écologique !



Flashez ce QR code afin de télécharger PanneauPocket

DATES DE BATTUES DE CHASSE

La mairie informe les habitants que plusieurs battues de chasse auront lieu au cours des prochains mois.

Ces opérations sont organisées dans le cadre réglementaire habituel, afin d'assurer la régulation du gibier et la sécurité de tous.

Dates des battues

- Samedi 8 novembre 2025 (matin)
- Samedi 6 décembre 2025 (matin)

- Samedi 10 janvier 2026 (matin)
- Dimanche 25 janvier 2026 (matin)

Les secteurs concernés sont :

- Vallée Grosse
- Chemin des Garennes (Ponceaux)
- Chemin des Gravieres de Ponceaux
- Chemin de la Tourneuve (Ouencé)

Durant ces matinées, la plus grande prudence est recommandée aux

promeneurs, cyclistes et usagers de ces chemins.

Pour la sécurité de tous, il est rappelé que les promeneurs doivent respecter la signalisation mise en place les jours de battue et éviter les zones concernées.

La mairie remercie chacun pour sa vigilance et sa coopération.

Christèle COCHET

LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

Le mois de décembre approche à grands pas et la lettre au Père Noël aussi !

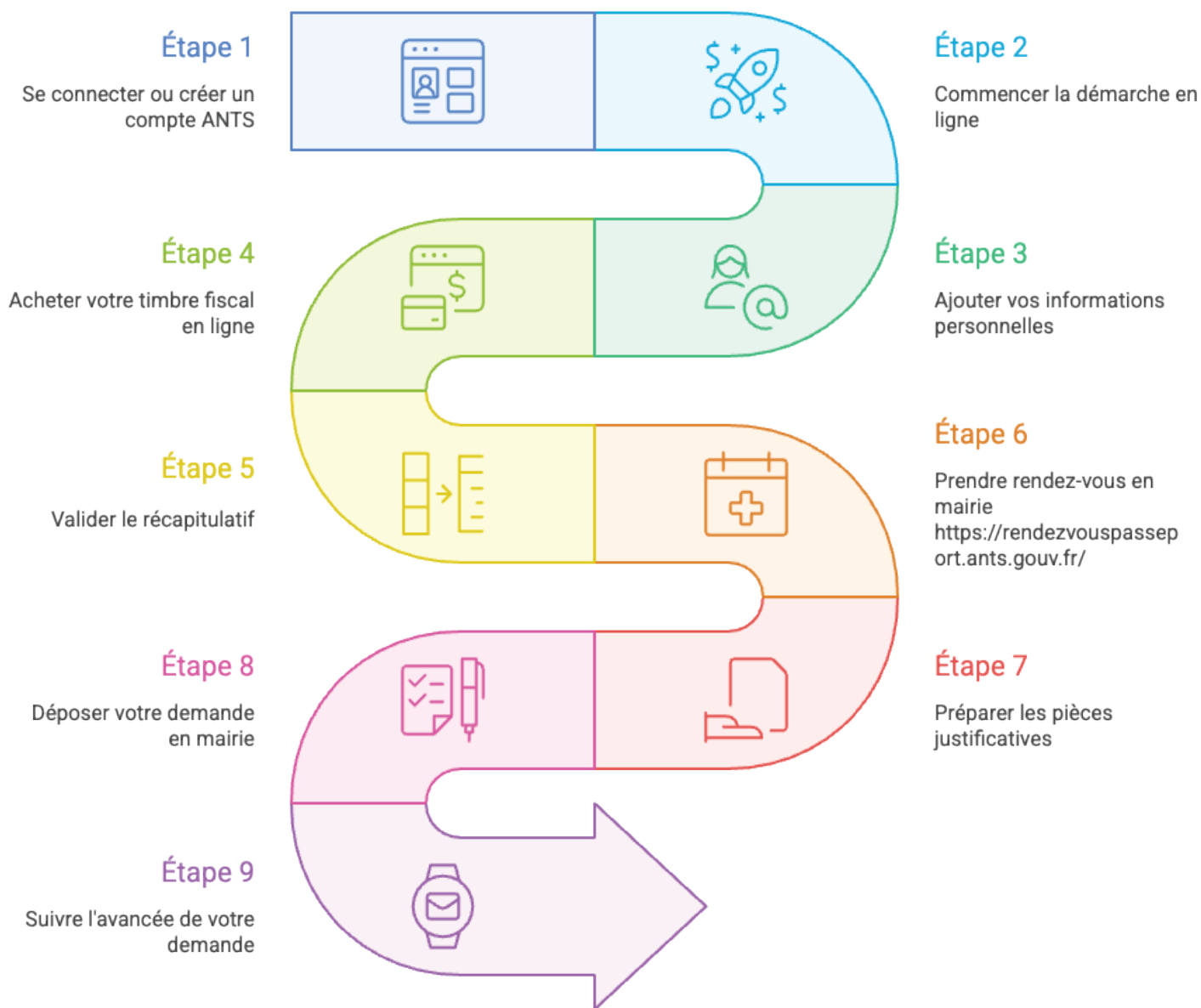
Pour la 6ème année consécutive, le Père Noël nous confie 2 boîtes aux lettres magiques afin de recueillir

les souhaits des enfants pour Noël. Tous les enfants de Saint Martin de Nigelles sont invités à déposer leurs souhaits sous forme de courrier, dessin, collage... Entre le 25 novembre et le 12 décembre 2025.



Thierry CORDELLE

PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



A retenir :

> Pour commencer votre démarche en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

> Prendre rendez-vous dans une mairie habilitée : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

> Les mairies habilitées au plus près de Saint Martin de Nigelles : **Epernon, Maintenon, Nogent-le-Roi, Rambouillet, Vernouillet, Dreux**

Catherine RUBIN

LE SUCCÈS DES FORMATIONS AUX PREMIERS SECOURS

Cette année, pour la première fois dans notre village, des formations aux premiers secours (PSC1) ont été organisées. Cette initiative, soutenue par la mairie, a rencontré un **grand succès : 43 habitants** ont déjà obtenu leur diplôme de secouriste !

Face à cet engouement, la démarche se poursuit. Une nouvelle session réunissant 8 participants se tiendra le **29 novembre 2025**, et deux autres formations sont déjà programmées pour le début de **l'année 2026, permettant à 14 nouveaux volontaires** de se former à leur tour.

Consciente de l'importance de ces gestes qui peuvent sauver des vies, la mairie a choisi de maintenir sa participation financière à hauteur de 50 % du coût de la formation.

Une aide significative, qui permet de rendre cette démarche citoyenne accessible au plus grand nombre.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés dans cette formation indispensable à la sécurité de chacun.

Grâce à vous, notre commune compte désormais de nombreux habitants capables d'intervenir efficacement en cas d'urgence.



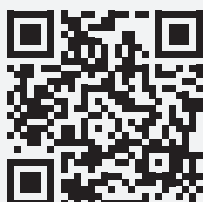
Dès l'âge de 10 ans et pour tout citoyen sans limite d'âge.

C'est la formation de base des premiers secours. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours. C'est une formation pratique, avec des mises en situations concrètes.

Programme : La protection, l'alerte, la gestion d'un étouffement, d'une plaie, d'une hémorragie, d'une brûlure, d'un malaise

Durée : 7 heures en continu (le samedi de 8h45 à 17h - pause d'une heure pour le déjeuner)

Prix : 25 Euros par personne grâce à la participation de la mairie.



Merci de signaler votre intérêt par email : contact@villesmdn.fr en précisant vos coordonnées pour vous joindre et le nombre de participants ou en utilisant le lien

<https://forms.gle/AFTCz5iwgULQMH7FA>

Thierry CORDELLE

FACE A VOS LITIGES : QUAND LA CONCILIATION DEVIENT UNE SOLUTION

En cas de conflit de voisinage, vous pouvez être aidé.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole assermenté. Son rôle est d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit. Depuis le 1er janvier 2020, il est obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable

avant un litige d'une somme qui ne dépasse pas 5 000 €.

La conciliation de justice concerne uniquement les différends en matière civile (relations bailleurs/locataires, litiges à la consommation, problèmes de copropriétés, litiges entre personnes, entre commerçants, troubles du voisinage, litige relevant du droit rural, ETC).

CONCILIATEUR DE JUSTICE POUR

SAINT MARTIN DDE NIGELLES :

Monsieur Joël GROLLIER assure des permanences la mairie de Pierres tous les 3ème Jeudis de chaque mois de 09h30 à 12h30. Contact :

Déposez votre demande de rendez-vous par mail :

joel.grollier@conciliateurdejustice.fr, en précisant vos noms, adresses, numéro de téléphone et en faisant une description sommaire du litige.

Denise TORCHEUX

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SUR NOTRE COMMUNE

Date	Événement	Organisateur
9 novembre 2025	Marché des créateurs	Résonances 28
11 novembre 2025	9h45 - Messe en notre église pour la Saint Martin et pour nos morts	Diocèse
11 novembre 2025	10h45 - Cérémonie et verre de l'amitié	Mairie
16 novembre 2025	16h - Concert dans l'église	Association du patrimoine
16 janvier 2026	Vœux de la municipalité / Galette des rois	Mairie
8 février 2026	Repas des anciens	Mairie
13-29 février 2026	Représentation théâtrale	Art Senique
29 mars 2026	Loto	Nigelles en fête

Mairie de St-Martin-de-Nigelles

ÉTAT CIVIL

Depuis le 1er janvier 2025

Mariages :

Madame BOUCHAUDY
Monsieur CHATEL
se sont mariés le 25/10/2025

Décès :

- CANTIN Colette, Marcelle, Jeanne (née LIEVRE) - 15/09/25
- LEROY Guenhaël, Claude, Marie, Joseph - 26/08/25

Jean-Charles DEMORÉ

LE BUS DU NUMÉRIQUE

Formation au numérique pour les séniors

L'an dernier, la formation gratuite à l'usage du numérique, organisée dans le cadre du Bus du Numérique, avait rencontré un vif succès auprès de nos séniors.

Cependant, la dernière session a dû être annulée, faute de participants, alors même que plusieurs habitants s'étaient montrés intéressés.

Afin d'éviter une nouvelle annulation, toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître dès à présent en mairie. Une nouvelle date sera fixée dès que le groupe sera constitué.

Cette formation de 3 heures, accessible à tous les niveaux, se déroule dans un bus aménagé en véritable salle informatique et permet d'apprendre ou de perfectionner l'usage de l'ordinateur, de la tablette ou d'Internet.

Grâce à votre participation, nous pourrons faire vivre cette belle initiative qui rend le numérique plus simple et accessible à tous.

Félicitations à Pascal !

La commune tient à féliciter Pascal, agent communal, qui vient de se voir décerner la médaille du travail pour ses **20 années de service au sein de la collectivité**.

Cette distinction vient saluer son engagement, son professionnalisme et sa fidélité à la commune.

Tout l'équipe municipale lui adresse ses sincères félicitations et le remercie pour ces deux décennies de dévouement au service des habitants.



Antoine MAURY

UN NOUVEAU DÉLIT SUR NOS ROUTES : L'HOMICIDE ROUTIER

Depuis cet été, un nouveau délit a été créé : **l'homicide routier**.

Il s'applique lorsqu'un conducteur cause la mort de quelqu'un en ayant bu de l'alcool ou consommé des stupéfiants. Jusqu'à présent, ces drames étaient qualifiés d'homicides involontaires. Désormais, la loi reconnaît la **gravité particulière** de ces comportements dangereux au volant. Cette évolution vise à **renforcer la responsabilité de chacun sur la route**. Les peines peuvent aller jusqu'à 5 ans de prison et 15 000 € d'amende en cas de conduite sous l'emprise combinée d'alcool et de drogues.

Conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants : des risques majeurs

Situation	Risque d'accident corporel	Amende	Peine de prison
Conduite sous alcool ou stupéfiants	× 18	9 000 €	3 ans
Conduite sous alcool et stupéfiants	× 34	15 000 €	5 ans

Denise TORCHEUX

NOËL : LES SAPINS COLLABORATIFS

La municipalité réitère son opération participative pour la décoration des sapins de Noël début décembre.

Dans la bonne humeur, chacun est invité à apporter boules, guirlandes, rubans et décorations diverses et à garnir les sapins présents sur les hameaux de Ounce, Ponceaux, Le Bois d'Olivet, Nigelles, Eglancourt, le Clos des Champs et l'Eglise.

Nous vous attendons toutes et tous nombreux pour ces belles fêtes de fin d'année.



Alexandre LOBOFF - Pascale GERMAIN - Christian TIRLOY

LA PAROLE À L'OPPOSITION

La force de notre village

La borne de l'École ne délivrant que la moitié des 60m³ réglementaires, nous l'opposition, avons obtenu la création d'une Commission Sécurité Incendie ce 4 Septembre et proposé une réserve d'eau enterrée, sous le Belvédère rue des Ruelles. Pour sécuriser nos équipements communaux classés en ERP: la salle polyvalente et l'école Primaire et Maternelle. Cette réunion arrive après le dernier budget communal, bien que réclamée au début de

notre élection de deux ans. C'est donc un mandat de retard, où le rhabillage de certaines bornes à incendies ne suffira pas. Depuis la Gazette 2024 nous souhaitons toujours des discussions sur notre eau potable (Syndicat RUFIN), son acheminement et sa maîtrise, selon des prix étonnants...

Notre COMCOM continue le jeu de ping-pong : retransmet les compétences "Prévention

Inondation" au SMDVA. Cependant, la taxe GEMAPI est identifiée pour la construction d'un second endiguement, doublant celui du Viaduc de Nogent-le-Roi, donc en aval des communes inondées, cela freinera l'écoulement de la Drouette à la confluence de l'Eure ! C'est incompréhensible !

Thierry CORDELLE

DROIT DE RÉPONSE

La commission communale de sécurité incendie a été créée lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2025, avant la période estivale. Il convient ensuite de produire les délibérations issues de ce conseil et les faire valider par le contrôle de légalité de la préfecture. Compte tenu des vacances d'été, la première réunion n'a pu se tenir que le 4 septembre, la première semaine de la rentrée.

La commission de sécurité préfectorale a rendu le 15 mai 2024 un avis favorable pour l'utilisation de la SMA (ERP de 5^{ème} catégorie). Elle n'était pas passée depuis 2012. Elle n'a pas évoqué ni émis de remarques quant à la protection incendie. Elle veille au système d'alarme incendie et à la rapidité d'évacuation des salles occupées

sachant que les pompiers vont mettre 20 à 30 minutes pour arriver de Maintenon en 2025 puis de Hanches en 2026 (réorganisation des secteurs d'intervention en cours).

Le problème des ces bornes à incendie est connu depuis 2012. Monsieur TIRLOY siégeait au conseil municipal de 2014 à 2020 et, comme en attestent les comptes rendus des conseils municipaux disponibles sur le site internet de la mairie, n'a jamais évoqué ce problème. Pourquoi aborder ce sujet alors qu'il aurait pu le faire de 2014 à 2020 ?

Des études ont été faites par Alain RIBAUULT depuis décembre 2023 et la dépense fait partie des propositions d'investissements que

le nouveau conseil devra arbitrer en avril 2026. Nous rassurons monsieur TIRLOY en lui indiquant que nous proposons une protection incendie de 120 mètres cubes.

Le problème du réseau d'eau et d'assainissement appartient aux Eaux de Rufin puisque notre commune a perdu la compétence le 1^{er} janvier 2020 suite à l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015. Pour tenir compte de certaines vétustés et des débits parfois insuffisants, d'importants investissements vont être réalisés par le syndicat dans les années à venir ce qui aura une forte répercussion sur nos factures d'eau et d'assainissement. Rénover l'adduction d'eau, même partiellement, nécessite un investissement très élevé.



"La Gazette" - Bulletin d'information de Saint Martin de Nigelles
Mairie - 14 Rue Jean Moulin - 28130 SAINT MARTIN DE NIGELLES

Directeur de la publication : Thierry CORDELLE
Conception et mise en page : Jean-Charles DEMORÉ
Tirage : 700 exemplaires

